

Le réseau français

de cabines téléphoniques (1884-2017)

Claude Pérardel, président-fondateur de la FNARH

Ce réseau peut, à juste titre, être considéré comme complémentaire du réseau téléphonique classique. Ne sont-ils pas nés pratiquement en même temps ?

Ils ont subi les mêmes contraintes financières pour se développer. Cependant, les cabines téléphoniques, accessibles à tous 24 heures sur 24, ont permis à la population française de pouvoir téléphoner malgré la pénurie des lignes d'abonnés.

Toujours frileuse face à l'arrivée d'un nouveau moyen de communication, l'Administration en confie la gestion à la Poste, puis à la Compagnie Le Taxiphone dès l'apparition des premiers appareils à prépaiement en 1922. En 1970, la Direction Générale des Télécommunications ne renouvelle pas cette concession et prend, en 1975, une décision surprenante : 100 000 cabines sur la voie publique en 1980. Pari gagné, le service du téléphone public est alors créé.

La présence des pièces de monnaie dans les appareils provoque une montée importante du vandalisme. Pour y faire face, le choix est fait d'un nouveau moyen de paiement : la carte à puce inventée par Roland Moreno.

Cette décision entraîne le renouvellement progressif des publiphones et permet d'enrichir le dictionnaire de l'Académie française en y ajoutant le mot Télécarte.

Après avoir atteint son apogée à la fin du xxe siècle, il décline rapidement et disparaît définitivement le 31 décembre 2017, vaincu par le développement exponentiel du Smartphone.

Pendant cent trente-deux ans il remplit parfaitement son rôle de service public.

La FNARH se devait de l'honorer.

Cet ouvrage est présenté dans un format 19 x 25 cm en couleur de plus de 300 pages et de plus de 300 illustrations.

Prix public : **25 €+ 10 €** de frais de conditionnement et de port.

Prix postier et télécommunicant : **15 € + 10 €** de frais de conditionnement et de port (sur justificatif).

**Prix de souscription jusqu’au 9 janvier 2022**:

Public : **20 € + 10 €** de frais de conditionnement et de port.

Postier et télécommunicant : **15 € + 10 €** de frais de conditionnement et de port (sur justificatif).

Bulletin de souscription

Le réseau français

de cabines téléphoniques (1884-2017)

M., Mme, Mlle: …………………………………………………………………………………………………………………..…………………………..

Adresse: …………………………………………………………………………..………………………………………….………………………………………

Code postal: ……………………………..…………...…………..

Ville: ……………………………………………………………………………………………..……………………………………………….………………………..

Je commande …………...…… exemplaire(s) de *Le réseau français de cabines téléphoniques (1884-2017)* au tarif préférentiel unitaire de ……..…… **€** + …..……… **€** de conditionnement et de port, soit un total de ………………… €.

J’effectue mon règlement par chèque bancaire ou postal à l’ordre de la FNARH.

Date et signature

Bulletin à retourner, accompagné du règlement correspondant

(CCP 4247 20 E Nancy)

à FNARH, 22 rue de la Sapinière, 54520 Laxou

Téléphone : 03 83 27 68 00 – Courriel : fnarh@wanadoo.fr